

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2018

## **1. Vérification du quorum**

Absents excusés :

Aude BALLOT, donne pouvoir à Viviane DELLE VEDOVE

Jean-Luc GADRET, donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY

Sylvie MARCOUX, donne pouvoir à Frédéric LARGERON

Jean-Yves RIOCREUX, donne pouvoir à Bruno MOULIN

Mireille SABATTIER, en retard

## **2. Nomination du secrétaire de séance**

Edith PARADIS

## **3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2018**

Remarque Edith PARADIS : page 2 à rectifier comme suit : le budget d'un logiciel de ce type coûte entre 3000 € et 4000 €.

Approuvé à l'unanimité.

## **4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Contrôle Technique de Construction Maison des Associations (1 147.30 € H.T.) : APAVE
- Fourniture et pose d'un radiateur 200 W spécial petite enfance Cantine Ecole Maternelle F. Dolto (793.00 € H.T.) : COLLARD-TARDIEU  
*A noter ce radiateur avait 50 ans.*
- Avenue du Bois : création d'un plateau ralentisseur + pose de grilles + fourniture et pose de panneaux de signalisation + marquage dent de requins + dépose et repose à neuf de bordures (6 406.00 € H.T.) : CHANAVAT ENROBES  
*La Communauté de Communes a refait l'enrobé du stade de la Séauve jusqu'à l'ancienne gendarmerie et la Commune en a profité pour ajouter un ralentisseur avenue du Bois Lafayette.*
- Entrée Mairie : fabrication et pose boîte aux lettres, butoirs à ressort, plaques adhésives, plafond à claire voie, enseigne (1 240.00 € H.T.) : DESIDERATA

**5. Création de poste Adjoint Technique au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au sein du Service Technique**

En raison du départ à la retraite de Mr Pascal THIERIOT (Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il vous est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à temps complet.

Karine PERAUD demande s'il y a déjà des candidats : Madeleine CHABANOLLE répond qu'Arnaud CHAPELLON, actuellement en Contrat à Durée Déterminée, sera nommé sur ce poste.

Voté à l'unanimité.

**6. Indemnité de conseil 2018 comptable public (Mme Montchal)**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'indemnité de conseil du comptable public (Mme Montchal) pour 120 jours sur l'année 2018.

Mme MONTCHAL a beaucoup travaillé sur le projet du budget « Lotissement » et a donné beaucoup de conseils.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Mme Montchal au taux de 100 % (soit 216.85 €).

Voté à l'unanimité.

**7. Indemnités de fonction 2019 : Maire - Adjoint - Conseiller Municipal délégué**

Rappel du montant des indemnités 2018 :

- Maire : 39.5 % de l'indice brut 1 022
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 16.50 % de l'indice brut 1 022
- Adjoint (5) : 16 % de l'indice brut 1 022
- Conseiller Municipal délégué (1) : 6 % de l'indice brut 1 022

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux 2018 des indemnités de fonction pour 2019 pour Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Monsieur le Conseiller Municipal délégué.

*Arrivée de Mireille SABATTIER*

Bernard BRUYERE demande si le conseiller municipal délégué sera élu pour tout le mandat, Madeleine CHABANOLLE répond par l'affirmative. Mr BRUYERE pensait que cette nomination concernait uniquement certaines missions. Mme CHABANOLLE explique que son rôle par rapport aux chemins n'est pas terminé.

Voté à la majorité (5 abstentions).

**8. Tarifs publics 2019**

Rappel des tarifs 2018 :

Location des salles du Complexe Sportif :

- 1 salle + cuisine (Habitants de Saint-Didier)	300,00 €
- 1 salle + cuisine (Habitants de Saint-Didier) à partir du Vendredi 19 heures	360,00 €
- 1 salle + cuisine (Habitants de l'extérieur)	500,00 €
- 2 salles + cuisine (Habitants de Saint-Didier)	420,00 €
- 2 salles + cuisine (Habitants de Saint-Didier) à partir du Vendredi 19 heures	480,00 €
- 2 salles + cuisine (Habitants de l'extérieur)	700,00 €
- 1 petite salle (Habitants de Saint-Didier)	125,00 €
- 1 petite salle (Habitants de Saint-Didier) à partir du Vendredi 19 heures	185,00 €
- 1 petite salle (Habitants de l'extérieur)	250,00 €
- 1 salle + cuisine ou les 2 salles (Associations)	105,00 €
- 1 petite salle (Associations)	60,00 €
- Salle réservée par Société Locale mais non utilisée :	
- 1 salle + cuisine ou les 2 salles	50,00 €
- 1 petite salle	30,00 €
	50,00 €

Location salle de la mairie :

Ménage Salles Polyvalentes effectué par le gardien des installations :

Petite Salle : 50 €  
Grande Salle : 50 €  
Petite et Grande Salles : 100 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs publics 2019.

Frédéric LARGERON explique qu'en 2017 et 2018 il n'y a pas eu d'augmentation.  
En 2017 la commune a encaissé un montant de location de 5 940 € et 4 966 € pour  
2018.

Bruno DUFAURE DE CITRES estime que c'est logique de ne pas augmenter au vu  
de l'état des salles.

Frédéric LARGERON ajoute que les salles sont aussi de plus en plus prises par les  
associations.

Frédéric LARGERON énonce un souci pour le ménage rencontré lors des bals ou des  
concerts lorsque l'on donne la possibilité aux utilisateurs d'effectuer le ménage. La  
prestation est limitée, car le sol colle et est difficilement lavable sans machine.

Proposition de faire payer le ménage qui sera effectué par le personnel communal  
avec les machines plutôt que ce soit les utilisateurs qui le réalisent : l'idée est donc  
d'imposer le ménage aux associations qui organisent des concerts et des bals ouverts  
au public.

Une autre proposition est de modifier le tarif des prestations ménage : 110 € au lieu de 100 € pour la grande salle et la petite salle ; 40 € au lieu de 50 € pour la petite salle ; 70 € au lieu de 50 € pour la grande salle.

Frédéric LARGERON souhaite ne pas augmenter le tarif de location des salles pour 2019.

Bruno DUFAURE DECITRE craint que les salles soient retrouvées dans un mauvais état.

Frédéric LARGERON explique que le balayage devra quand même être réalisé par les utilisateurs, ce qui sera précisé dans le contrat.

Madeleine CHABANOLLE ajoute que dans le contrat il sera précisé qu'il ne sera pas autorisé d'utiliser des confettis.

Voté à l'unanimité.

## **9. Tarifs droits de place 2019**

Rappel des tarifs 2018 :

- Sous la Halle : 0.70 € le ml ou le m<sup>2</sup>
- Extérieur : 0.60 € le ml ou le m<sup>2</sup>
- Place Foch avec électricité : forfait annuel (du 01/01 au 31/12) pour 1 fois/semaine : 300.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2019.

Madeleine CHABANOLLE précise que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis au moins deux ans et souhaite les conserver en l'état.  
Pour rappel : 2 596.80 € encaissé en 2018, contre 2 520.70 € en 2017.

Voté à l'unanimité.

## **10. Tarifs cimetière 2019 : concessions et columbarium**

Rappel des tarifs 2018 :

**Concessions Cimetière :**

Concession à 15 ans :

2 m<sup>2</sup> : 260.00 €

4 m<sup>2</sup> : 420.00 €

Concession à 30 ans :

2 m<sup>2</sup> : 420.00 €

4 m<sup>2</sup> : 775.00 €

Concession 50 ans :

6 m<sup>2</sup> : 1 525.00 €

4 m<sup>2</sup> : 1 020.00 €

**Concessions Columbarium :**

Concession à 5 ans :

- 2 urnes : 456.00 €

- 3 urnes : 630.00 €

- 4 urnes : 807.00 €

Concession à 10 ans :

- 2 urnes : 807.00 €

- 3 urnes : 1 164.00 €

- 4 urnes : 1 518.00 €

Concession 15 ans :

- 2 urnes : 1 164.00 €

- 3 urnes : 1 698.00 €

- 4 urnes : 2 229.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2019 pour les concessions cimetièrre et pour le columbarium.

Bernard ROUSSET indique que les tarifs de Saint-Didier sont élevés.  
Par exemple : pour une concession de 4 m<sup>2</sup> nous sommes à 420 € à Saint-Didier contre 200 € à Saint Just Malmont ; pour le columbarium pour une concession de 10 ans pour 4 urnes nous sommes à 1518 € contre 400 € à Saint Just Malmont.

Mr ROUSSET propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2019.

Marylène MANCINI demande pourquoi il y a une telle différence avec Saint Just Malmont ?

Firminy et Saint Just Malmont ont à peu près les mêmes tarifs, la Commune de Saint-Didier a toujours été plus cher répond Bernard ROUSSET, Madeleine CHABANOLLE ajoute que nous sommes la première commune à avoir eu un columbarium.

Pour information, les deux tiers de la recette du cimetière sont encaissés sur le budget de la commune et le dernier tiers est partagé entre le CCAS et l'Ehpad.

Mr ROUSSET explique qu'il y a eu 6 nouvelles concessions sur 2018 et 20 renouvellements de concessions.

Il ajoute que c'est un service public, donc les communes ne cherchent pas à faire de l'argent sur les cimetières et les columbariums. A l'époque, pour amortir la construction du columbarium, les tarifs fixés étaient chers.

Solange PEVEL demande si nous pourrions avoir des tarifs revus à la baisse, pour un renouvellement pour le columbarium et pour les concessions.  
Madeleine CHABANOLLE dit que nous allons l'étudier, sous réserve d'avoir le droit de le faire.

Marylène MANCINI demande si le coût du columbarium a été amorti ? Personne ne le sait dans le conseil.

Mireille SABATTIER demande si un tarif pour une urne ne pourrait pas être appliqué. Isabelle DAMON répond que les cases proposées dans notre columbarium peuvent accueillir deux, trois ou quatre urnes.

Madeleine CHABANOLLE propose que pour 2019 on vote les tarifs sans augmentation et qu'au prochain Conseil Municipal une nouvelle grille de tarif pour le renouvellement des concessions au columbarium soit votée.

Voté à l'unanimité.

## **11. Tarifs ramassage scolaire année scolaire 2018-2019**

Rappel des tarifs de l'année scolaire 2017-2018 :

Participation trimestrielle des familles :

Famille d'un enfant : 57.00 €

Famille de deux enfants : 99.00 €

Famille de trois enfants : 141.00 €

Famille de quatre enfants et plus : 170.00 €

Participation annuelle aux frais de gestion : 10 € par famille

Il vous est proposé de voter les tarifs du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Madeleine CHABANOLLE propose de ne pas augmenter les tarifs de ramassage scolaire.

Emmanuel SALGADO dit que cela dépend du prix du gasoil / essence.

Madeleine CHABANOLLE informe que depuis 2013 les tarifs n'ont pas augmenté.  
Bernard BRUYERE demande si au niveau du Département, les tarifs ont augmenté.  
Isabelle DAMON explique que les tarifs des transporteurs ont augmenté de 2,94 %.

Mme CHABANOLLE indique que si on applique une augmentation de 1% la commune aura un déficit de 4 980.50 € et si on applique une augmentation de 2% la commune aura un déficit de 4 927.50 €.  
Cela ne vaut pas la peine et ne représente pas un gain significatif pour la commune.

Bernard BRUYERE demande combien de familles sont concernées ? Madeleine CHABANOLLE précise que pour 2018 : 19 familles avec 34 enfants ; en 2017 il y avait 21 familles avec 38 enfants.

Pour information, Madeleine CHABANOLLE ajoute que cette année nous sommes arrivés à ne faire que deux boucles au lieu de trois, cela a permis de réduire la longueur du circuit et d'améliorer les horaires de départ et d'arrivée des enfants.

Voté à l'unanimité.

## **12. Emprunt à contracter**

Suite à la réunion de la Commission « Finances » du 06 décembre 2018, il vous est proposé de contracter un emprunt sur le budget de la Commune.

Bruno MOULIN indique que pour équilibrer le budget, il est nécessaire de contracter un emprunt de 400 000 €.

Deux banques ont été contactées, propositions ci-dessous :

- La Caisse d'épargne propose un taux de 1,55 % sur 15 ans et 1,79 % sur 20 ans
- Le Crédit Agricole propose un taux de 1,40 % sur 15 ans et 1,62 % sur 20 ans

Les échéances (intérêts + capital) sont de 7 402.77 €/trimestre pour un emprunt d'une durée de 15 ans et de 5 863.69 €/trimestre pour un emprunt d'une durée de 20 ans.

Le coût du crédit est de 444 165.95 € pour un emprunt sur 15 ans et 469 095.52 € pour un emprunt sur 20 ans.

Proposition de retenir le Crédit Agricole sur 15 ans avec un taux à 1,40 %.

Voté à l'unanimité.

## **13. Décisions Modificatives Budgétaires**

- Budget Commune :

Emmanuel SALGADO demande ce que représente les articles 64111 et 64131, Isabelle DAMON répond qu'il s'agit de la rémunération du personnel titulaire et non titulaire / contractuel.

Emmanuel SALGADO demande à quoi correspond l'augmentation du personnel ? Madeleine CHABANOLLE répond que pour la rémunération principale la rémunération de Mme Delphine SECHI a, au moment du vote du Budget Primitif 2018, été comptée sur 4 mois alors qu'elle a travaillé l'année entière. A cela s'ajoute un temps partiel thérapeutique à l'école.

Pour la rémunération des personnels non titulaires, le contrat d'avenir d'Arnaud MASCLAUX s'est transformé en CDD et le contrat précédent d'Arnaud CHAPPELLON a été renouvelé en CDD à partir du mois de mars. Cela dépend également des arrêts maladie du personnel que l'on remplace par des contractuels, notamment au sein de l'Ecole F. Dolto.

Marylène MANCINI demande si au niveau des recettes de fonctionnement, le remboursement sur rémunération du personnel est fait par les assurances. Isabelle DAMON répond par l'affirmative.

Emmanuel SALGADO demande si le logiciel a été acheté pour la gestion du cimetière car seule Josiane CHAPELON maîtrise ce dossier.

Solange PEVEL demande à Isabelle DAMON l'explication pour la balance entre le GDFP de rattachement, l'article 276351 où l'on a + 33 550 € qui est contrebalancé par une somme en négatif.

Isabelle DAMON explique qu'au niveau du Budget Primitif, on avait prévu le remboursement par La Communauté de Communes du capital des emprunts transférés à la Communauté de Communes pour les emprunts du budget assainissement. La somme était prévue sur l'article 27638, et le Trésor Public a inscrit cette recette sur l'article 276351. Il s'agit donc simplement d'un jeu d'écriture entre deux articles budgétaires.

Solange PEVEL interroge pour l'opération 12 (aménagement de la RD 500), dans les dépenses, les montants qui ont été indiqués et qui donnent les 54 856 € correspondent au montant sans les participations éventuelles du LEADER ? oui répond Isabelle DAMON.

Voté à l'unanimité.

- Budget du Camping Municipal :

Frédéric LARGERON explique qu'il y a eu en 2018 des frais supplémentaires en fonctionnement dû au vandalisme sur la barrière. On retrouve également une recette liée au remboursement par l'assurance de ce sinistre.

Voté à l'unanimité.

#### **14. Redevance 2018 occupation du domaine public par Orange**

Orange déclare annuellement l'inventaire des réseaux existant au 31 décembre de l'année N-2, auquel s'ajoutent les permissions de voirie avec les longueurs ou surfaces créées ou déposées en année N-1.

Le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2017 est le suivant :

- 12.606 km d'artères aériennes
- 50.493 km d'artères en sous-sol
- 1.50 m<sup>2</sup> d'emprise au sol

Soit un montant total de 2 683.00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'Orange et de donner pouvoir à Madame le Maire pour établir le titre de recette correspondant.

Solange PEVEL demande combien Orange avait versé à la Commune l'année dernière ?



Madeline CHABANOLLE répond que la Commune a perçu en 2017 la somme de 2 622,17 €, soit une différence de 61 €.

Voté à l'unanimité.

**15. Avenant N°1 à la convention de gestion de l'assainissement entre la Commune et la Communauté de Communes « Loire-Semène »**

En date du 6 septembre 2018 le Conseil Municipal a accepté la convention de gestion de l'assainissement entre la Commune et la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

Suite à l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), le montant initialement prévu pour l'exécution de ladite convention par la Commune a été modifié, ainsi que certaines modalités de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant N°1 à la convention de gestion de l'assainissement.

Bruno MOULIN explique qu'à l'origine l'estimation était large, après il y a eu un premier calcul à partir des réseaux, ensuite il y a eu une remarque d'un conseiller sur le fait que beaucoup de lotissements ne sont pas encore passés dans le domaine public. Ce qui a entraîné la baisse de notre chiffre, car on a un certain nombre de lotissements avec des réseaux qui ne sont pas dans le domaine public, pour des raisons de voirie. C'est pour cette raison qu'on est passé de 20 000 € à 12 924 €. Ces 12 924 € correspondent à l'estimation des travaux réalisés par les employés communaux en matière d'assainissement.

A chaque fois qu'il y a un problème sur le réseau d'assainissement et qu'on a une intervention des employés sur les réseaux, les employés font un bon qu'ils envoient à la Communauté de Communes avec le temps passé, la quantité de travaux réalisés, le nombre de personnes et le nombre de véhicules utilisés, ceci afin d'avoir une idée assez précise du coût, d'où la nécessité de bien noter, précise Bruno MOULIN. Les dépenses de matériels sont à la charge de la Communauté de Communes.

Solange PEVEL demande qui définit le taux horaire et comment ? Bruno MOULIN répond qu'il n'y a pas de taux horaire, on évalue une quantité de travail réalisé.

Bruno DUFAURE DE CITRES demande comment fonctionne l'assainissement sur les réseaux privés, qui s'en occupe ? Bruno MOULIN répond que dans un lotissement privé les responsables sont les habitants.

Bruno MOULIN explique que nous n'avons jamais fait un règlement de reprise de lotissement. Ce que nous allons faire c'est une reprise 2 ans après la déclaration d'achèvement de la dernière construction. Il y aura des endroits où ce sera difficile de reprendre, car ce ne sont pas vraiment des lotissements, les personnes n'avaient pas payé pour avoir des réseaux corrects dès le début.

Si nous établissons un nouveau réseau interroge Emmanuel SALGADO, nous pouvons leur faire payer un nouveau raccordement ? On peut, répond Bruno MOULIN, mais quand on voit le montant du raccordement, il faut que les gens acceptent. De plus ils n'ont pas l'obligation d'accepter, sinon de respecter le règlement c'est-à-dire la séparation des eaux pluviales. A terme, ils seront obligés de le faire, maintenant, il faut qu'ils choisissent le moment.

Ce sont des constructions qui ont été faites dans les normes, demande Bernard BRUYERE ? Oui répond Bruno MOULIN, mais quand on a 5 maison et 5 réseaux différents qui passent sous une maison, sous un terrain, sous la chaussée... ça fonctionne, mais c'est du privé. Il faut qu'ils se mettent aux normes au moins pour tout ce qui est pluvial.

Emmanuel SALGADO trouve que la Communauté de Communes ne fait rien mais qu'en plus ils veulent commander.

Dans le cadre du PLU cela pourra t-il être mentionné demande Bernard BRUYERE ? Oui répond Bruno MOULIN.

Emmanuel SALGADO estime qu'il faudra faire attention au moment de l'élaboration du règlement.

Voté à la majorité (1 abstention).

#### **16. Renouvellement du bail pour le local communal situé 1 rue Maréchal Fayolle avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire**

Le 6 septembre 2018 le Conseil Municipal a décidé de renouveler le bail pour le local communal situé 1 rue Maréchal Fayolle avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire.

Suite aux modifications apportées par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire au bail rédigé par la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le bail proposé comme suit :

Modifications et ajouts :

Dans l'article 17 : « en cas de cession ou vente de l'immeuble ou de décès ou liquidation du bailleur, les gestionnaires acquéreurs, mandataires ou héritiers seront tenus de maintenir les closes des conditions stipulées dans le bail ».

Article 6 de « En sus conformément à l'article 1755 du Code Civil, le bailleur reconnaît que dans l'hypothèse où les réparations dites locatives seront occasionnées par la vétusté où en cas de force majeure celles-ci seront à sa charge, peinture, moquette, remplacement d'appareils »

Article 18 ajout de « qui auront été approuvés par le Preneur »

Voté à l'unanimité.

### **17. Renouvellement du bail pour le local communal situé Chemin des Frères Boyer avec Mr Manuel CHAVANA**

Le Conseil Municipal a décidé, le 28 août 2018 de renouveler le bail de Mr Manuel Chavana, artisan électricien, pour le local communal situé Chemin des Frères Boyer, d'une superficie d'environ 340 m<sup>2</sup> aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 600.00 € H.T. du 17/07/2016 au 16/07/2017
- Loyer mensuel de 650.00 € H.T. du 17/07/2017 au 16/07/2018.

Il vous est proposé de renouveler le bail de Mr CHAVANA : loyer mensuel de 650.00 € H.T. pendant 2 ans, soit du 17/07/2018 au 16/07/2020.

Voté à l'unanimité.

### **18. Décision sur le lancement du projet de réhabilitation de la Halle**

Madeleine CHABANOLLE informe le Conseil Municipal que suite à l'obtention d'une subvention au titre du FEADER pour la réhabilitation de la Halle (150 519.00 €), le nouveau plan de financement de ce projet est connu : reste à charge pour la commune : 252 494.00 € H.T. (dans le cas d'une obtention d'une subvention au titre du LEADER de 25 000 € pour les équipements divers).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une décision sur le projet de réhabilitation de la Halle.

Ce projet permettra également d'amener à une réflexion sur le sens de circulation et sur le stationnement autour de la Halle, mais également dans tout le centre bourg.

Pour Solange PEVEL, il faut la réhabiliter, c'est un beau patrimoine, des frais ont déjà été engagés. Souhaite-t-on l'inscrire sur 2019/2020 ? Une petite somme sur 2019, et le reste sur 2020 répond Madeleine CHABANOLLE. La plus grande partie du financement se fera sur 2020, la commune aura peu de dépenses sur 2019 ajoute Bruno MOULIN. Sur 2019, il y aura le lancement de l'appel d'offre et le début des travaux.

Il faut de l'unité politique sur ce projet précise Emmanuel SALGADO, créer un groupe de travail qui dise sérieusement sur ce que l'on va faire dedans, il faut que tout le monde y gagne, toutes les associations. C'est d'utilité communale de refaire la Halle.

Il faut finir avant janvier 2021 pour ne pas perdre certaines subventions attribuées ajoute Bruno MOULIN.

Bruno MOULIN explique que ce que l'on va faire dans la Halle a déjà été murement réfléchi depuis longtemps. Une grande salle à l'étage de 100 m<sup>2</sup> avec un parquet sera dédiée à la gymnastique douce et à la danse. Ce sont des associations dont les adhérents ne cessent d'augmenter qui vont l'utiliser.

A côté une salle de 60 m<sup>2</sup> pour les associations d'arts plastiques qui sont très demandeuses. Tout un couloir sera prévu pour ranger leur matériel.

Emmanuel SALGADO demande si on ne peut pas mettre le cinéma dedans ? Ce n'est techniquement pas possible répond Bruno MOULIN, pour des raisons d'accès, de superficie et de sécurité.

Mireille SABATTIER explique qu'il manque également de la place pour les écoles, et que la salle de 100 m<sup>2</sup> sera donc suffisamment grande pour répondre aux besoins autour de la gymnastique (avec tapis au sol) ou de la danse avec une classe par exemple. Cela permettrait de désengorger l'utilisation des autres salles du gymnase. Le but recherché, explique Frédéric LARGERON, est d'amener les associations au centre du village pour ramener de la vie dans le centre du village.

L'ascenseur extérieur demande SALGADO ? Non car refusé par l'Architecte des Bâtiments de France ; de plus le projet choisi était de se contenter du bâtiment ajoute Bruno MOULIN.

Au rez-de-chaussée, il y a un projet de fermeture de toutes les arches.

Un écran de projection est prévu au rez-de-chaussée, pour le cinéma en plein air, pour les animations et les conférences.

Solange PEVEL explique que la subvention de la Région a été accordée pour des activités artistiques, notamment d'exposition, il va donc falloir coordonner ces activités.

Bruno MOULIN pense que l'on a des ressources sur la commune telles que le Collectif de Créateurs pour faire tourner la partie créative. Ce sera également à la Commune d'initier des manifestations, des animations avec toutes les associations pour qu'il se passe quelque chose.

Il y aura un coût de fonctionnement, tel que le ménage, le chauffage, l'électricité, l'eau, ajoute Bruno MOULIN.

La subvention LEADER portera sur l'équipement, soit 55 800 € de dépenses prévues, explique Bruno MOULIN. Cependant, dans les dépenses prévisionnelles on a une somme de 37 000 € d'imprévu. On peut espérer qu'après l'appel d'offre, on soit en dessous du montant prévisionnel.

Cécile DECARY BOUGONNA pense que le projet est trop coûteux, qu'une dépense de 780 000 € reste un projet trop cher, malgré les subventions obtenues. La Halle est un beau projet culturel, mais il s'agit d'argent public.

Emmanuel SALGADO répond qu'il faut prendre les subventions tant qu'il y en a, tant que la Région nous soutient, demain il n'y aura peut-être plus de subvention.

Solange PEVEL ajoute que l'argent public est donné pour dynamiser les centres bourg, il est donc à utiliser.

Emmanuel SALGADO complète en disant que si ce n'est pas nous qui utilisons cet argent, ce sera une autre commune.

Bernard BRUYERE est étonné que nous ayons autant de subventions, Bruno MOULIN explique que nous en avons car nous sommes considérés comme dans une zone en difficulté.

Il y a une réflexion à faire en amont sur l'utilisation de la Halle lors du marché, ajoute Edith PARADIS. Frédéric LARGERON répond que ce sera l'occasion de créer un nouveau règlement pour le marché.

Voté à la majorité (1 abstention).

## **19. Décision sur la gestion du Camping Municipal « La Fressange » pour 2019**

Mme CHABANOLLE et Mr LARGERON informent le Conseil Municipal des réflexions menées par les membres de la Commission « Camping » réunis le mercredi 12 décembre 2018 sur la gestion du Camping Municipal « La Fressange » pour la saison 2019 :

Depuis plusieurs années, le budget « Camping » présente un déficit. Nous avons des difficultés à trouver des solutions de gestion adéquates pour proposer un camping à la hauteur explique Frédéric LARGERON.

Aujourd'hui, nous avons un déficit de fonctionnement de 16 000 € (Août 2018) et un excédent de 16 800 € en investissement. Cette année, le déficit de fonctionnement est moindre car nous avons baissé fortement le nombre d'heures du personnel affecté au camping cette année.

Plusieurs solutions envisagées :

- Continuer dans la gestion qu'on pratique aujourd'hui, c'est-à-dire une gestion estivale, trouver du personnel pour une période du mois d'Avril au mois de Septembre, avec du personnel supplémentaire sur Juillet et Aout.
- Intégrer la SPL (Société Publique Locale), c'est un système qui a ses avantages car on se décharge d'une partie du fonctionnement et de la gestion mais par contre on est quand même là pour apporter de l'argent pour faire fonctionner cette Société.
- Proposer un système de location en gérance, solution pas encore étudiée. Il faudrait trouver une personne qui veuille bien louer le camping et qui le gèrerait.
- Vendre le Camping. A-t-on besoin de ce camping sur Saint-Didier ? Voulons-nous continuer cette activité ? Mais il ne faut pas oublier que nous avons la piscine, et qu'il y a beaucoup d'activités qui tournent autour du Camping, explique Frédéric LARGERON.
- Réduire les dates d'ouverture. L'année dernière en 2017, on avait réduit l'ouverture des tentes-lodges et des campeurs, pourquoi ne pas se pencher sur une ouverture restreinte de ce camping (Juillet-Août uniquement). Le fait de choisir cette solution implique de se demander qui va gérer les locations inter-saison. Frédéric LARGERON informe le Conseil Municipal que la responsable du Camping pour cette saison 2018 ne souhaite pas reprendre la gérance cette année. L'idée est de trouver une personne avec un BTS Tourisme qui pourrait assurer la gestion pendant deux mois. Mais attention c'est quand même une gestion difficile à assurer.

Dans l'éventualité de la vente, la Commune a sollicité le Service des Domaines pour évaluer la valeur du camping (installation, sanitaires, local d'accueil, logement...).

Estimation des domaines :

- Valeur des murs : 202 000 €
  - Fond : 113 000 €
- Soit un total de 315 000 €

Pour préparer la vente, si cela doit se faire, il faut compter au total trois mois. Pendant l'été une personne était passée et trouvait que notre camping était intéressant au niveau du tourisme vert. Ce n'est pas un acheteur, c'est une agence qui est prête à mettre en vente. Sur la proposition faite par cette agence, on est sur les mêmes tarifs que l'évaluation des domaines.

Il y a quand même 3 hectares précise Bruno DUFAURE DE CITRES. Oui mais il n'y a pas 3 hectares constructibles, répond Bruno MOULIN.

Karine PERAUD trouve que c'est dommage de vendre un camping qui fait partie d'un patrimoine. Ne pourrions-nous pas proposer d'autres types d'hébergements à la mode, roulotte, cabanes, yourtes ? ainsi le prix de la location ne serait pas le même pour des logements insolites. Frédéric LARGERON répond que cela impliquerait de fait un investissement de la Commune.

L'année dernière, nous avons eu 964 emplacements de location et cette année nous avons eu 1 400 emplacements loués, ce qui est certainement dû à la météo favorable, précise Frédéric LARGERON.

Annie LARDON trouve dommage de confier au privé la direction du Camping qui pourrait fonctionner avec un investisseur particulier avec des yourtes, des animations... la Commune pourrait garder le camping même si cela ne rapporte rien, cela profite aux commerçants.

Bruno MOULIN répond que la Commune n'en est pas capable financièrement et de gérer un Camping. Le camping coûte très cher chaque année à la Commune, car il y a aussi le coût des employés communaux à prendre en compte (qui n'apparaît pas dans le budget « Camping »).

Bruno MOULIN trouve dommageable que chaque année on remette de l'argent dans le Camping, nous sommes à une fréquentation de 45 personnes par jour en été en moyenne.

La location gérance serait peut-être la meilleure solution dit Solange PEVEL.

Bernard BRUYERE pense que gérer un camping c'est un métier, ce n'est pas à la Commune de le faire, mais il n'est pas pour la vente du camping : c'est un patrimoine de Saint Didier. De plus, nous avons un parcours de santé qui n'est pas à la hauteur, peu entretenu.

Emmanuel SALGADO pense qu'on a un bel espace Régis Vidal, un Château de la Fressange qui s'abîme, est-ce qu'on n'a pas la possibilité de réfléchir sur une activité commune privée et publique ? Il faudrait réfléchir sur l'esprit global du site.

De plus, Emmanuel SALGADO trouve scandaleux 3,83 € du m<sup>2</sup> pour le prix de vente.

Pour Bruno MOULIN ce n'est pas le moment d'investir ; des yourtes, des roulotte, cela va coûter de l'argent. Il va falloir trouver la bonne personne pour la location gérance afin que ce ne soit plus nous qui ayons la charge financière du fonctionnement du camping complète Frédéric LARGERON.

Bruno DUFAURE DE CITRES est contre la vente, selon lui la location-gérance serait la meilleure solution.

Jean Marc IFFLY ajoute que dans un premier temps il faut réduire la dette, et que cela ne coûte rien à la commune tout en gardant l'activité camping.

Si l'étape ultime c'est de vendre dans ce cas là il faudrait déclarer une partie en U pour augmenter le prix de vente du camping énonce Emmanuel SALGADO.

Pour Bruno MOULIN, le but de la vente c'est que l'activité camping continue. Tence a vendu son camping qui avait des difficultés à des privés. C'est désormais une activité qui tourne, il en est de même pour le Camping de Saint Maurice, de Vaubarlet à Sainte Sigolène ...

Madeleine CHABANOLLE résume que pour ce soir la majorité du conseil n'est pas pour la vente du camping.

Frédéric LARGERON donne des explications sur la zone AUs figurant au PLU.

Mireille SABATTIER synthétise : la Commune souhaiterait trouver une location gérance pour la saison à venir, sachant que notre préoccupation première n'est pas de demander de l'argent au gérant potentiel, mais l'idée serait que la commune n'ait pas de charges financières par rapport au fonctionnement du camping sur 2019. Mais allons nous trouver quelqu'un ? Il est nécessaire d'avoir un plan B, donc une ouverture restreinte.

Frédéric LARGERON propose que l'on bloque l'ouverture du camping sur Juillet et Août avec une arrivée du personnel sur Mi – Juin et de trouver quelqu'un pour l'animation sur Juillet et Août.

Bernard BRUYERE pense que sur deux mois un gérant ne s'y retrouvera pas. Bruno MOULIN précise qu'en moyenne cette année il y avait 7 personnes par jour au mois de Mai. Oui mais sur ce mode de fonctionnement précise Karine PERAUD.

Solange PEVEL il faut mettre un minimum de location pour ne pas prendre de risque avec un montant raisonnable pour se garantir de ne pas tomber sur n'importe qui.

On peut se rapprocher du Département, de la Communauté de Communes propose Bernard BRUYERE.

Il a été question du Camping de Saint Didier à la Communauté de Communes, la réaction a été : « vendez-le », rapporte Bruno MOULIN. Cela ne veut pas dire qu'ils ont raison indique Mireille SABATTIER.

Il faut passer une annonce rapidement pour la location gérance souligne Viviane DELLE VEDOVE.

Marylène MANCINI se rapproche du Département de la Haute-Loire et plus particulièrement du service « INGE 43 » afin de leur demander leur aide sur l'évolution du mode de gestion du Camping Municipal.

## 20. Questions diverses

- La Cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Dimanche 20 Janvier 2019 à 11 heures dans la grande salle polyvalente.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé pour le Mardi 22 Janvier 2019 à 20 heures.
- La réunion PLU aura lieu le Lundi 14 Janvier à 9 heures. Bruno MOULIN précise qu'il serait bien de regarder le dossier de diagnostic territorial avant la réunion afin de repérer les questions.
- Commissions de Contrôle pour les Elections : Nouvelle réglementation à partir des Elections Européennes qui auront lieu le 26 mai 2019. Les membres nommés sont :
  - Annie LARDON,
  - Jean Yves RIOCREUX,
  - Georges MASSARDIER,
  - Monique REYNAUD
  - Solange OLLIVIER PEVEL

- Jean-Marc IFFLY (suppléant)
  - Sylvie MARCOUX (suppléant)
  - Bernard BRUYERE (suppléant)
- Marché de Noël organisé par les deux associations de parents d'élèves : 21 Décembre 2018 sous les Halles.
  - Mise en place d'études surveillées au sein de l'Ecole F. Dolto : Les lundis et jeudis de 16 h 45 à 17 h 45. Ce service existait déjà du temps de Danielle DURIEUX, il a été demandé par les parents d'élèves après sa suppression. Le temps de travail de Delphine SECHI (responsable du personnel communal à l'école publique) sera réorganisé. Il n'y aura pas de coût supplémentaire pour la Commune, car elle fera le même nombre d'heures que ce qu'elle fait actuellement. Elle prendra en charge ces études surveillées.
  - Annonces culturelles de Mireille SABATTIER.
  - Bernard ROUSSET présente les offres de véhicules électriques pour la voiture du Service Technique de la Commune.
    - \* Renault Kangoo : 12 219 € HT avec la remise Bonus, mais il faut louer la batterie pour un montant de 69 € par mois.
    - \* Nissan : 20 000 € HT, pas de location de batterie, disponible au mois d'avril 2019
    - \* Citroën Berlingo : 15 674 € HT neuf et en stock, pas de location de batterie, garantie 2 ans.
 Tous ces véhicules ont une autonomie de 120 km à 150 km.
 

Le Berlingo de Citroën est le moins cher, le contrôle technique de la voiture du service technique est valable jusqu'au 15 Janvier, il faut donc prendre une décision explique Bernard ROUSSET. Décision validée par le Conseil Municipal.
  - Afin de ralentir la circulation sur l'Avenue du Bois Lafayette : un plateau ralentisseur a été installé au niveau de la Ferme de Caillou. Mais on a déjà des plaintes, car certains le trouvent trop haut, explique Bruno MOULIN.  
La Rue des Jonquilles et le chemin de l'Aragne seront désormais prioritaires par rapport aux véhicules qui descendent. (Priorité à droite)
  - Frédéric LARGERON a assisté à la Sainte Barbe des Pompiers, qui se déroulait à la Séauve sur Semène. Il a rencontré Raymond PACALON qui lui a dit : « La Commune m'a fortement aidé à exercer ma fonction de pompier et je souhaitais la remercier ». On peut avoir une grande pensée pour lui pour tous les services qu'il a rendus pendant son service.
  - Bernard BRUYERE souhaiterait qu'au prochain Conseil Municipal soit abordée la question du devenir de nos déchets (SICTOM Velay Pilat).

Fin du Conseil Municipal à 22 h 50.

Mme le Maire,

M. CHABANOLLE.

